Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-267200558-20261008-CA202610-DEL5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 2 octobre 2026

Nombre de conseillers
en exercice 13
présents 11 (+ 1 pouvoir)
votants 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE HUIT OCTOBRE, à dix-sept heures trente**,**
Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Patricia EDET ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; Mme Eliane LELONG ; Mme Marine BOUCHARD ; M. Georges BERCY.

Excusés :
Mme Christelle POURCEAU (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Absent :
M. Christophe BISI

M. Georges BERCY a été désigné en qualité de secrétaire de séance

DÉCISION MODIFICATIVE : AJUSTEMENT DE CRÉDIT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le budget 2026 du Service Autonomie à Domicile mixte – branche « Soin » ;
Vu le rapport du Président.

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative du budget du Service Autonomie à Domicile est proposée à l'approbation du Conseil d'administration afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

AJUSTEMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
Fonctionnement			Fonctionnement	
GROUPE 2			**GROUPE 2**	
compte 64131 Rémunération principale contractuelles		(+) 4 700,00 €	6419 Rembousement de salaire	(+) 21 200,00 €
compte 641382 CTI contractuel		(+) 2 000,00 €		
compte 641183 Prime grand age		(+) 2 000,00 €		
compte 641386 Indeminte forfaitaires dimanches		(+) 3 000,00 €		
compte 641388 autres indemnités		(+) 3 000,00 €		
compte 6475 Médecine du travail		(+) 620,00 €		
compte 64511 cotisation URSSAF		(+) 2 580,00 €		
GROUPE 3				
compte 61358 autres locations mobilieres		(+) 1 300,00 €		
compte 6182 documentation générale et technique		(+) 500,00 €		
compte 6188 Frais divers (formation)		(+) 1 500,00 €		

CONSIDÉRANT que les décisions de modifications budgétaires ne changent pas l'équilibre budgétaire du Service A Domicile (SAD) mixte « branche soin » 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

BUDGET 2026	DM1	BP 2026 + DM1
1 121 265,10 €	13 809,80 €	1 135 074,90 €

BUDGET 2026 ACTUALISE	DM2	BP 2026 + DM2
1 135 074,90 €	21 200,00 €	1 156 274,90 €

Après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la décision modificative du budget du SAD mixte « branche soin ».

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance — Le Président

Georges BERCY — Didier REVEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, ou par dépôt d'un courrier au greffe.